

*Questions orales*

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, en répondant à des questions antérieures, le ministre a dit que le projet était entièrement admissible au financement, pour reprendre ses propres termes. A l'article 16.94 de son rapport, le vérificateur général déclare le contraire.

Le ministre veut-il dire que le vérificateur général s'est trompé? N'est-il pas, selon lui, tout à fait déplacé de la part d'un ministre de la Couronne de contredire un dignitaire indépendant du Parlement?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le vérificateur général de son rapport très impartial et de l'excellent travail auquel il nous a habitués.

**Des voix:** Bravo!

**M. de Cotret:** Je voudrais citer les propos tenus par M. Dye hier, lors d'une conférence de presse: «On m'a signalé que le ministre avait le pouvoir d'effectuer ce paiement en vertu du PEIR et c'est ce que le Cabinet ou lui-même a fait.» Je ne vois rien d'illogique dans la déclaration le concernant. Cela n'a rien à voir avec une infraction quelconque au règlement en vigueur.

● (1440)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE ORDONNE UNE ENQUÊTE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Le rapport est suffisamment éloquent étant donné qu'il indique que ce projet n'aurait pas dû être financé. Tout est là. Compte tenu des inquiétudes du vérificateur général, du fait que cette société dont l'actif s'élève à plusieurs milliards de dollars n'avait pas besoin de ces deniers publics pour financer son projet d'une valeur d'un milliard, et de toutes les manigances qu'il y a eu, le premier ministre va-t-il ordonner une enquête sur cette affaire?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, je pense avoir exposé les faits tels qu'ils sont et non pas tels que le député voudrait qu'ils soient. En 1983, ce projet n'était pas admissible parce qu'on estimait alors qu'il pouvait être réalisé sans aide financière du gouvernement fédéral. En 1985, la situation avait changé. Le ministre a agi conformément aux règles régissant le programme d'expansion industrielle régionale dans l'intérêt économique et social de la région, comme le vérificateur général le reconnaît lui-même, de façon à créer des emplois et à favoriser la croissance et le tourisme dans une région qui en avait grandement besoin et où une diversification s'imposait.

LES REMARQUES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En 1985, le ministre a déclaré que, selon les agents du MEIR, les circonstances avaient changé et qu'il fallait financer le projet. Dans ce cas, pourquoi le vérificateur général dit-il dans son rapport que la commission interne du MEIR a réexaminé le projet en 1985 et qu'elle a recommandé de ne pas le financer et qu'en juillet de la même année, le Cabinet a réexaminé le projet et ordonné que le gouvernement fédéral ne le finance que dans le cadre de l'entente sur le tourisme entre le Canada et l'Alberta et non

pas dans le cadre du programme d'expansion industrielle régionale? Pourquoi le ministre nous déclare-t-il le contraire?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, je voudrais répondre aux deux parties de la question. Premièrement, le vérificateur général a reconnu qu'on lui avait dit que le ministre pouvait financer ce projet dans le cadre du PEIR, comme il l'a fait ou comme le Cabinet l'a fait. Ensuite, Frank Jackman, qui dirige la direction régionale de l'Alberta, au ministère, a dit sans équivoque...

**Mme Cops:** C'est encore de la faute des fonctionnaires.

**M. de Cotret:** Nous sommes conseillés par nos employés. Le 26 novembre 1986, il a déclaré qu'à son avis, si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu, ce projet n'aurait pas été réalisé. N'oublions pas qu'il est question d'environ 15 000 emplois, et d'un chiffre d'affaires de 200 millions de dollars pour l'industrie touristique, rien qu'à Edmonton, sans compter l'argent que les touristes dépensent dans la région, à l'extérieur d'Edmonton.

L'INADMISSIBILITÉ DES PROJETS TOURISTIQUES À DES SUBVENTIONS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, l'ancien ministre chargé du MEIR est tout de même allé à l'encontre d'une décision du Cabinet. Je voudrais aussi demander au ministre comment le gouvernement peut accorder cette subvention aux frères Ghermezian d'Edmonton pour Fantasyland puisque le règlement du ministère publié dans la Gazette du Canada précise que les entreprises touristiques sont inadmissibles à de telles subventions.

Étant donné que l'ancien ministre avait lui-même publié un communiqué en novembre 1984 où il disait que les projets touristiques étaient inadmissibles à de telles subventions, comment le gouvernement a-t-il pu en octroyer une aux copains du vice-premier ministre à Edmonton pour Fantasyland?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, n'importe quel ministre du Cabinet serait heureux de pouvoir créer 15 000 emplois grâce à une subvention de 5 millions de dollars. Pourquoi le député en veut-il à l'ouest du Canada? Pourquoi en veut-il à l'Alberta? Pourquoi trouve-t-il à redire à cette subvention? La création de 15 000 emplois pour 5 millions de dollars est une excellente affaire pour les Canadiens et pour l'Ouest.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT EN 1986—LES FRAIS DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne les profits appréciables de 143 000 \$ qu'il a accordés à un expert-conseil pour la campagne publicitaire de la Semaine de l'environnement en 1986.